



La F.F.M. et les randonnées vertes moto et quad



SOMMAIRE

- Le contexte
- L'action de la Fédération
- Les difficultés rencontrées
- Les PDIRM : avantages/ limites
- Une nécessaire solidarité interfédérale
- Conclusion

Contexte

- Un développement des pratiques
 - individuelles ou organisées
 - homologation des quads
- Nouveaux réseaux de distribution
 - absence d'information
- Absence de culture des loisirs motorisés

Action de la FFM

- Un engagement politique :
 - Agir en responsabilité
 - Accompagner le développement des pratiques
- Un ensemble d'actions :
 - Dans le champ sportif
 - Au niveau International
 - Dans le domaine des pratiques de loisirs

L'action de la FFM

1. Dans le champ sportif à l'échelon national :
 - Documents pédagogiques et licences
 - Règlements sportifs
 - Cahier des charges des épreuves sportives
 - Actions auprès des importateurs

L'action de la FFM

2. Au niveau international :

- Union Européenne de Motocyclisme
 - Règlements sportifs
 - Recommandations pour les organisateurs
 - Séminaires délégués « environnement »
- Actions auprès de la FIM et des Industries
 - Réduction des émissions sonores
 - Modification des normes sur les pneus tout terrain

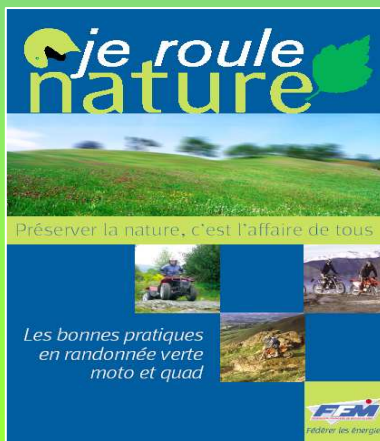
L'action de la FFM

3. Dans le domaine des pratiques loisirs :

- **Structurer les pratiques**
 - Référentiel national d'organisation des randonnées vertes
 - « Point Rando verte – FFM »
- **Défendre et promouvoir**
 - Fédérer les professionnels
 - Participer à l'expérimentation de PDIRM
- **Agir sur l'humain**
 - Sensibilisation des pratiquants « Je roule nature »
 - Formation de l'encadrement « Guide quad »
 - En projet : mallette pédagogique

Sensibilisation des pratiquants

- Un code de bonnes pratiques
- 3 Campagnes dans la presse spécialisée
- Large diffusion d'outils de promotion
- Un jeu concours associé aux campagnes



Préserver la nature, c'est l'affaire de tous

La Fédération Française de Motocyclisme s'est engagée dans un ensemble d'actions dont l'élaboration et la diffusion de ce guide de bonnes pratiques. Pour donner une image positive de la moto et du quad, pour conserver la liberté de pratiquer, la FFM vous propose d'adapter et de promouvoir les bonnes pratiques en randonnée verte.

- Je roule avec une bonne attitude.
 - JE RESPECTE LA NATURE**
Je m'engage à avoir un comportement respectueux de la faune et de la flore. Je ne roule que sur les chemins et ne pratique pas le hors piste. Je ne jette aucun déchet.
 - JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT**
La moto ou le quad doivent être conformes à la réglementation en vigueur : niveau sonore, émissions de gaz, non-utilisation de pneus "cross".
 - JE RESPECTE LES AUTRES**
Les chemins sont également empruntés par d'autres pratiquants (randonneurs, pédestres, équestres, cyclistes...). Pour une bonne cohabitation, dans les lieux fréquentés, je ralentis, si nécessaire j'arrête le moteur et je fais preuve de civilité et de courtoisie.
- Je roule dans la légalité.
 - UTILISEZ LES CHEMINS AUTORISÉS.**
Il faut s'assurer que la circulation des « véhicules terrestres à moteur » est autorisée sur l'itinéraire suivi. Sur le domaine public en s'adressant auprès des communes traversées, l'aurai tous les renseignements pour éviter d'être dans l'illégalité. Pour les chemins privés, il est indispensable d'obtenir une autorisation du propriétaire.
 - JE ROULE EN RESPECTANT LE CODE DE LA ROUTE.**
Le code de la route s'applique sur toute voie ouverte à la circulation, y compris sur les chemins. Je dois respecter la législation en vigueur (machine homologuée, équipement de protection, permis, vitesse...).
 - JE ROULE ASSURÉ**
Tout «véhicule terrestre à moteur» en circulation doit être assuré en responsabilité civile, quel que soit le lieu de pratique. Il est également recommandé de souscrire une assurance individuelle accident.

je roule nature

Je roule en sécurité.

- L'ADAPTE MA CONDUITE À LA SITUATION**
La pratique tout terrain ne s'improvise pas. Je m'assure d'avoir un niveau de pilotage adapté. Au besoin, je me perfectionne.
- JE NE ROULE PAS SEUL.**
Partir au minimum à deux est un gage de sécurité en cas d'accident mécanique ou physique.
- L'EMPORTE DU MATÉRIEL DE COMMUNICATION ET DE SECOURS**
Un moyen de communication. Une trousse de premiers secours, quelques outils, permettent de faire face à tout incident afin de poursuivre la balade ou la randonnée.

"je roule nature" vous connaissez et vous avez des idées à proposer. Alors répondez-nous vite.

Recevez un sticker "Je roule nature" et participez au tirage au sort mensuel attribuant de nombreux lots (tee-shirt, bonnet, équipement pilote, dotation matériel...)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

Vous êtes sensible à cette démarche, participez à la préservation des randonnées vertes, votre proposition : _____

Couper à retourner à la FFM : Service Développement
74 Avenue Fernand
75011 Paris

La carte Guidon Vert

- Un engagement concrétisé
- Un guide de bonnes pratiques
- Des avantages attractifs



Avril 2008

FFM

9

Les difficultés rencontrées

- Des nouveaux pratiquants le plus souvent non fédérés -> pratiques « sauvages »
- Un soutien des importateurs limité dans sa concrétisation
- De nouveaux réseaux de distribution
- L'absence de solidarité de certaines fédérations amies
- Des moyens humains limités (charges pour l'organisation des manifestations sportives, professionnalisation en devenir, ...)
- Pression réglementaire

Les PDIRM

1. Perception des PDIRM dans le milieu :

- « Parçage »
- « Expérience » alsacienne
- Risque d'interdiction progressive des loisirs verts motorisés à terme

Les PDIRM

2. Avantages :

- Orienter les pratiquants extérieurs au territoire sur des itinéraires identifiés
- Eviter les zones les + sensibles
- Développer une offre touristique
- Générer des retombées économiques en milieu rural

Les PDIRM

3. Limites :

- Grand nombre de difficultés
- Risque de « sur fréquentation » des itinéraires
 - Sécurité
 - Impact
 - Conflits d'usage
 - Entretien des itinéraires
- Identification - Signalisation
- Spoliation des itinéraires
- Lassitude des pratiquants

Les PDIRM

4. Conditions nécessaires :

- Attractivités des tracés
 - Linéaire suffisant
 - Intérêt des sites traversés
- Caractère non restrictif
- Proposer de nombreuses variantes
- Concertation indispensable avec les acteurs locaux (CDESI)

Les PDIRM

5. Point de situation :

- Difficultés des départements
 - Dépasser les préjugés de part et d'autre
 - S'exposer sur le plan politique
- Analyse environnementale
- Soutien limité du MEEDAT

Une nécessaire solidarité

- Résister à la tentation du tout interdit :
 - Favoriser les comportements inciviles
 - Générer des « pratiques sauvages »
- Ne pas se tromper d'adversaire
- Après les motorisés ... à qui le tour.



Fédérer les énergies